UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 6 mai 2025

Délibération n° 26 - 2025 relative à la rémunération des patients standardisés pour les ECOS

Vu le code de l'éducation,
Vu l'avis du conseil de gestion de l'UFR de Médecine et de Maïeutique en date du 13 juin 2024,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la rémunération des patients standardisés pour les examens cliniques objectifs structurés à hauteur de 110 euros par jour.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,

le 09/05/2025

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : néant
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 12. 05. 2025

Document mis en ligne le : 12. 05. 2025